

**GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS —  
ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA**

**RELEVER LE DÉFI :  
DÉCLARATION CONSULTATIVE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
PRÉSENTÉE À L'AMC ET AUX MEMBRES DE L'AMC**

**LE 4 NOVEMBRE 2016**

**OBJECTIF**

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (le « **Groupe** ») de l'Association minière du Canada (« **AMC** »), dans le cadre de son mandat, vise à :

- ❖ conseiller et favoriser les améliorations dans l'industrie minière canadienne en matière de rendement social, environnemental et économique; et
- ❖ indiquer au conseil d'administration de l'AMC, à des fins de planification stratégique, les enjeux prioritaires actuels et émergents (environnementaux, sociaux, culturels et économiques) auxquels le secteur est confronté.

Dans cette optique et conformément aux responsabilités qui lui sont confiées, le Groupe est heureux de présenter la *Déclaration consultative sur les changements climatiques* suivante à l'AMC et à ses membres. Cette déclaration s'appuie sur la publication récente de l'AMC [\*Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques\*](#) et en élargit la portée.

**INTRODUCTION**

Les changements climatiques constituent une préoccupation mondiale. Leurs répercussions font peser des menaces croissantes sur les collectivités locales et autochtones, les écosystèmes vulnérables, les activités économiques (notamment l'exploitation minière) et la sécurité des nations. L'adoption de mesures pour s'attaquer aux changements climatiques, en atténuer les incidences et renforcer la résilience des écosystèmes offre la possibilité de diminuer les impacts à long terme, de réduire au minimum les coûts nécessaires pour les futures modifications et de générer des avantages sociaux et économiques, à la fois d'intérêt public et privé – que leur orientation soit locale, régionale, nationale ou internationale.

Les récents engagements du gouvernement fédéral canadien et de la communauté internationale, notamment l'*Accord de Paris* des Nations Unies, servent de déclencheurs à des politiques et à des activités novatrices axées sur la lutte aux changements climatiques et sur l'atténuation de leurs répercussions. Le Groupe met au défi l'AMC et ses membres et les invite fortement à demeurer des chefs de file et à innover :

- ❖ en réduisant les émissions;
- ❖ en mobilisant les intervenants, les détenteurs de droits et les groupes d'intérêts autochtones régionaux;

- ❖ en cherchant activement des façons efficaces d'atténuer les répercussions des changements climatiques;
- ❖ en concentrant les efforts sur la réussite d'une transition juste et d'une adaptation appropriée visant la résilience à long terme; et
- ❖ en mettant au défi les partenaires des chaînes d'approvisionnement et les investisseurs de soutenir ces efforts.

Pour ce faire, le Groupe propose dans le présent document des idées et des actions précises pour aider l'AMC et ses membres à tirer parti des progrès déjà réalisés en matière de lutte aux changements climatiques, et pour orienter les projets en ce qui a trait à la planification, à la gestion et à l'exploitation des mines et activités connexes dans ce contexte mondial en évolution.

## **APPELS À L'ACTION**

### ***1. Initiative Vers le développement minier durable***

**Fondement :** L'initiative Vers le développement minier durable (« **VDMD** ») de l'AMC est axée sur une amélioration continue crédible et qui répond aux attentes des communautés d'intérêts. L'évolution continue de l'initiative VDMD fournit des occasions de surpasser les efforts actuellement déployés et d'en élargir la portée en matière de changements climatiques. Ainsi, l'urgence de la situation présente, les exigences gouvernementales de plus en plus strictes relatives à la production de rapports et les occasions qui s'offrent de faire preuve de leadership proactif en ce qui a trait à la lutte aux changements climatiques peuvent être prises en compte.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Dans le cadre de la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'AMC, passer systématiquement en revue le programme VDMD, notamment tous les documents qui s'y rapportent (c.-à-d. les principes directeurs, les protocoles, les cadres de travail et les guides), intégrer explicitement la prise en compte des changements climatiques et y faire référence – atténuation des répercussions, adaptation et mesures de résilience comprises;
- Dans les guides relatifs à l'initiative VDMD, inclure des listes de référence aux outils appropriés pour l'évaluation des risques associés au climat et leur divulgation;
- Rehausser les attentes des membres de l'AMC en ce qui a trait aux changements climatiques afin de satisfaire au moins aux exigences de niveau A du protocole de gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES, particulièrement en matière de rendement. De plus, envisager de faire des exigences de niveau AAA figurant actuellement dans le protocole – telles que surpasser le rendement et l'efficacité énergétiques, ainsi que la déclaration des émissions de GES du champ d'application 3 – des exigences nécessaires à l'obtention du niveau de rendement AA. Un niveau de rendement AA optimisé pourrait comprendre des mesures additionnelles, telles que démontrer la mise en œuvre des *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques* de l'AMC, divulguer obligatoirement les risques associés au climat et mettre sur pied les initiatives requises liées à l'éducation et à la formation en matière de réduction des émissions;

- Au fil de l'évolution de l'initiative VDMD, intégrer les termes appropriés associés au climat, les définitions et les critères dans tous les autres protocoles, particulièrement dans ceux sur la gestion du maintien de la biodiversité, sur la gestion des résidus, sur la gestion des crises et sur l'eau (après approbation); et
- Intégrer les considérations, les termes et les exigences ayant trait aux changements climatiques aux cadres portant sur les relations avec les Autochtones et les collectivités, la santé et sécurité, la fermeture de mines et la gestion de la consommation d'énergie et des émissions de GES.

## **2. Niveau opérationnel**

**Fondement :** Les sites miniers, les usines de traitement (c.-à-d. de transformation) et les fonderies ont toujours été axés sur la réduction des émissions et sur les activités liées à l'efficacité énergétique. Bien que les améliorations en matière d'efficacité aient déjà permis de réduire considérablement les émissions, les mesures au niveau opérationnel – axées sur l'amélioration continue – devraient demeurer un volet important de toute mesure supplémentaire ciblant les changements climatiques.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Mettre en œuvre et intégrer de manière active le recours aux technologies de production et de stockage de l'énergie – dont les coûts sont concurrentiels, qui créent de la valeur et à faible empreinte carbone – pour les activités sur les sites miniers (c.-à-d. répandre l'utilisation de ces technologies au-delà des projets de démonstration, dans la mesure du possible);
- Effectuer des évaluations des risques associés aux changements climatiques qui tiennent compte des risques directs et indirects – notamment recul du pergélisol, fréquence et ampleur accrues des sécheresses, inondations, chutes de neige et feux de friches – à toutes les étapes de la conception et de la planification des sites miniers;
- Mettre en œuvre des mesures d'adaptation appropriées fondées sur les évaluations des risques en tenant compte également des grandes incertitudes que suscite la modélisation des risques associés aux changements climatiques; et
- Mobiliser, éduquer et responsabiliser les travailleurs des sites miniers pour qu'ils se penchent sur les risques possibles que posent les changements climatiques et sur des solutions créatives.

## **3. Collectivités locales et autochtones**

**Fondement :** Les collectivités locales, éloignées et autochtones sont souvent les premières à subir les répercussions – souvent les plus importantes – des changements climatiques. De même, les coûts d'énergie sont souvent élevés, l'utilisation d'énergie tributaire de sources à forte empreinte carbone et les sources d'énergie peu fiables. Ces situations présentent une occasion importante pour l'AMC et ses membres de collaborer avec le gouvernement, l'industrie et les collectivités locales et autochtones afin de traiter ces facteurs d'insécurité.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Aider les collectivités locales et autochtones en améliorant les solutions de production et de stockage d'énergie renouvelable;

- Renforcer les capacités des entreprises locales et autochtones à entretenir des infrastructures d'énergie propre sur les sites miniers ou à proximité; et
- Au besoin, contribuer au renforcement des capacités à mettre en place un approvisionnement alimentaire qui soit durable, local, de qualité et efficace sur le plan énergétique.

#### **4. Chaînes d'approvisionnement**

**Fondement :** L'industrie minière peut jouer un rôle important en se positionnant stratégiquement elle-même comme un fournisseur de minéraux et de métaux qui sont essentiels à la transition vers un avenir à faible empreinte carbone. Il est possible de tirer parti des avantages possibles associés à une chaîne d'approvisionnement mondiale – et d'en réduire au minimum les risques – de façon à occasionner un changement positif sur les plans économique, social, et environnemental, tout en créant en parallèle un marché en croissance pour ces produits essentiels.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Tirer parti du travail du Conseil canadien de l'innovation minière et se servir du pouvoir d'achat de ses membres pour encourager les fournisseurs à offrir des produits dont les coûts sont concurrentiels, qui créent de la valeur et à faible empreinte carbone (p. ex. équipements d'exploitation minière électriques à faible empreinte carbone et technologie de stockage de l'énergie qui satisfont aux besoins des activités en régions éloignées);
- Positionner stratégiquement l'industrie minière comme source clé de métaux pour les producteurs d'énergie renouvelable (p. ex. cuivre et nickel pour les parcs éoliens, lithium et éléments de terres rares pour les batteries de véhicules électriques), les fabricants du secteur des transports durables (p. ex. trains de passagers et autobus) et les carburants à émissions nulles (p. ex. uranium); et
- Évaluer les possibilités qui s'offrent aux sociétés minières et aux associations de l'industrie (AMC comprise) de collaborer, avec des partenaires et des clients, au recyclage et à la réutilisation des produits contenant des métaux et des minéraux.

#### **5. Relations avec le public et les décideurs**

**Fondement :** En matière de changements climatiques, des relations stratégiques et renforcées avec le public et les décideurs peuvent représenter un gain, à la fois de manière plus générale et plus particulièrement pour l'industrie minière. Le partage d'exemples de réussite avec le public peut améliorer l'acceptabilité sociale des activités et encourager l'innovation, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'industrie minière. De plus, le traitement proactif des préoccupations des travailleurs et des collectivités touchés peut contribuer à bâtir la confiance et à réduire les risques d'exposition. Parallèlement, la mobilisation active des décideurs et la mise en place de coalitions avec d'autres intervenants peuvent aider à élaborer et à légitimer une politique qui facilite une juste transition vers la décarbonisation.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Tirer parti des campagnes existantes de l'AMC et d'autres associations de l'industrie pour éduquer les Canadiens en ce qui a trait aux exemples de réussite et au rôle que joue l'industrie minière dans l'approvisionnement en métaux et en minéraux nécessaires à la décarbonisation de notre énergie et de nos systèmes de transport;

- Contribuer à la promotion des politiques publiques qui stimulent la demande pour les infrastructures à faibles émissions de carbone et établir une tarification du carbone qui reflète les coûts sociaux des changements climatiques tout en demeurant concurrentielle à l'échelle internationale. Le récent document de l'AMC, intitulé *Principes d'élaboration d'une politique sur les changements climatiques*, représente un excellent exemple de cette approche et nous encourageons l'AMC et ses membres à poursuivre sur cette voie avec d'autres travaux semblables;
- S'harmoniser avec d'autres organismes intéressés afin de définir des objectifs communs visant l'action climatique. Ce modèle – qui a fait ses preuves depuis longtemps pour d'autres enjeux sociaux et environnementaux auxquels l'industrie minière canadienne fait face (p. ex. la Whitehorse Mining Initiative, le Groupe de travail sur la transparence des recettes, la Devonshire Initiative, l'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées et le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC) – devrait maintenant être adopté pour se concentrer sur les répercussions des changements climatiques sur l'industrie minière et sur les possibilités qui en découlent;
- Préconiser des fonds de transition soutenus par l'industrie et par le gouvernement pour les travailleurs touchés (c.-à-d. les travailleurs qui font face à des emplois de plus en plus précaires, au sous-emploi ou au chômage) et pour les collectivités qui dépendent d'entreprises durement touchées par les politiques d'atténuation des changements climatiques; et
- Reconnaître le besoin de politiques en appui aux travailleurs touchés (dans le secteur minier ou autre), notamment : recyclage professionnel pour de nouvelles occasions d'emploi, souplesse de l'assurance-emploi permettant les transitions d'employés, indemnité de cessation d'emploi et maintien du salaire, préretraite et possibilités de retraite anticipée.

## **6. Divulcation des risques associés au climat et des occasions**

**Fondement** : Les investisseurs institutionnels axés sur le long terme sont de plus en plus nombreux à encourager les sociétés minières à continuer de mettre au point un processus sérieux de divulgation des risques associés aux changements climatiques et des occasions possibles. Au moment d'évaluer tout type de risque émergent (notamment les changements climatiques), l'élément clé permettant de saisir les répercussions possibles réside dans la disponibilité de renseignements pertinents et exacts, que l'industrie minière s'efforce de fournir.

En conséquence, le Groupe présente les recommandations suivantes à l'AMC et à ses membres :

- Continuer de divulguer les niveaux absolus d'émissions de GES de même que les données correspondantes pertinentes, tout en faisant la promotion de normes internationales uniformes pour en assurer l'exactitude;
- Dans la mesure du possible, segmenter clairement les catégories de dépenses en immobilisations et de dépenses en recherche et développement afin de divulguer efficacement les risques et les occasions. Par exemple, bien que cet exercice soit exigeant, le fait de procéder à la divulgation en distinguant les diverses dépenses en immobilisations – activités poursuivies, nouveaux projets et exigences liées à l'adaptation aux changements climatiques – donnerait accès à des renseignements d'une pertinence déterminante; et
- Continuer de renforcer davantage le processus de divulgation – aux investisseurs et autres intervenants qui tentent d'évaluer la résilience stratégique à long terme des sociétés minières –

d'éléments d'information (au-delà des exigences réglementaires actuelles) relatifs aux risques associés aux changements climatiques et aux possibilités offertes (en s'appuyant sur des renseignements qualitatifs et quantitatifs).

**Qu'est-ce que le Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'Association minière du Canada?**

Le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a été créé en 2004, parallèlement à l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD). Il s'agit d'un groupe indépendant qui représente des intérêts multiples et qui rassemble des intervenants des collectivités autochtones, de communautés dans lesquelles l'industrie est active, d'ONG environnementales et sociales, de syndicats et d'institutions financières.

Le Groupe permet aux communautés d'intérêts et aux membres de l'AMC de discuter et de collaborer pour régler des problèmes communs. Un rôle clé du Groupe consiste à offrir des conseils relativement aux problèmes prioritaires émergents et actuels et à encourager les sociétés membres à améliorer leur rendement social, environnemental et économique.

Des renseignements additionnels sur le Groupe sont publiés sur le site Web de l'Association minière du Canada : [www.mining.ca/fr/vdmd](http://www.mining.ca/fr/vdmd).